

Permanences à l'Antenne des Bauges

Voici les dates annoncées pour les différentes permanences qui sont proposées à l'Antenne des Bauges (pour rappel, consultations gratuites).

Permanences à venir :

- **Architecte-conseil** : sauf exception la permanence a lieu tous les 2èmes mardis du mois. Prise de rdv à l'Antenne. (Permanences confirmées. Pour les suivantes, les personnes peuvent nous appeler directement) :

- => 10 mars
- => 14 avril
- => 12 mai
- => 09 juin

- **Asder** : idem sauf exception permanence les 2èmes mardis du mois. Prise de rdv par l'Asder directement.

- => 10 mars
- => 14 avril
- => 12 mai
- => 09 juin
- => 21 juillet (en place du 14/07)
- => 08 septembre
- => 13 octobre
- => 10 novembre
- => 08 décembre

- **ADIL73** :

Il s'agit d'informations et conseils juridiques, financiers et fiscaux afférents au logement, quelques exemples concrets :

- les obligations du propriétaire en cas de vente ou de mise en location : règles de décence, réalisation d'un DPE, ...
- les autorisations de travaux à obtenir et les démarches administratives pour leur obtention
- la contractualisation avec les intervenants du programme de travaux : les assurances, les garanties de construction, les attestations à demander...
- les obligations à respecter dans le cadre d'un projet de travaux dans une copropriété (syndic, assemblées, votes, contestations, etc.)
- l'analyse et les simulations fiscales liées tant à la rénovation qu'à la mise en location

Idem sauf exception permanence les 2èmes mardis du mois. Prise de rdv par l'ADIL directement.

- => 10 mars
- => 14 avril
- => 12 mai
- => 09 juin
- => 21 juillet (en place du 14/07)
- => 08 septembre
- => 13 octobre
- => 10 novembre
- => 08 décembre

- **Cerfrance** : sauf exception [le dernier vendredi](#) de chaque mois. Prise de rdv par l'Asder directement :

- => 13 mars
- => 22 mai
- => 9 octobre
- => 11 décembre

- **Conciliateur de justice** : planning défini avec le conciliateur. Prise de rdv à l'Antenne.

- => 24 février
- => 24 mars
- => 28 avril

(Cela devrait continuer sur ce principe toute l'année, mais les permanences suivantes n'ont pas encore été confirmées, les personnes peuvent nous appeler directement nous leur communiquerons l'information)